

Les enseignants du lycée Blaise Pascal de Longuenesse
A Monsieur le Député de la circonscription

Longuenesse, le 16 novembre 2012,

Monsieur le Député,

L'année dernière vous nous aviez apporté votre soutien total dans notre contestation de la circulaire rectorale du 18 avril 2011 instituant une majoration de service d'une heure pour les professeurs enseignant plus de 8 heures devant des groupes (TD-TP, dédoublements) de moins de 20 élèves, alors que le décret de 1950 ne prévoit ce type de majoration que pour plus de huit heures de cours devant des classes, sections ou divisions de moins de 20 élèves. Vous étiez même à nos côtés dans la manifestation à Aire-sur-la Lys lors de la venue de la précédente rectrice. L'année dernière, onze de nos collègues ont été concernés par cette majoration.

Nous étions persuadés que l'élection de M. Hollande à la présidence de la république, ainsi que la majorité obtenue par le parti socialiste et la gauche aux élections législatives allaient rétablir les enseignants dans leurs droits. Or, non seulement M. Jean-Jacques Pollet, le recteur nommé par le nouveau gouvernement n'a pas restitué les heures injustement prélevées à nos collègues l'année scolaire dernière, mais il a continué de préconiser l'application de la directive Philippe pour cette année scolaire 2012-2013 et vient de rejeter toutes les ventilations de service non conformes à ce texte inique. 24 collègues de notre lycée sont donc concernés cette année, suite à l'application de la directive dans les classes de Terminale. Notre chef d'établissement bénéficiant d'une dotation suffisante pour payer les heures dues et assurer les heures de soutien et de projets elle n'avait pas pénalisé les enseignants du lycée et avait renvoyé les ventilations de service telles qu'elles avaient toujours été calculées dans l'académie comme dans le reste du pays.

M. Pollet a expliqué en octobre aux élus du Comité Technique Académique et à une délégation FSU qu'il ne pouvait pas faire autrement que d'appliquer la rentrée prévue par sa prédécesseure et qu'il aviserait pour la prochaine rentrée. Les heures récupérées sur les salaires des collègues représenteraient 50 postes sur l'académie. Outre le fait que les enseignants s'attendaient à ce que Mme Philippe, fer de lance du Sarkozysme dans l'académie, soit démise de ses fonctions beaucoup plus tôt, ils ne comprennent pas que le nouveau recteur n'ait pas donné un signal fort d'un souhait de rupture avec la précédente administration et de sa détermination à rétablir un dialogue social serein dans l'académie en abrogeant la directive Philippe et en rétablissant les quelques moyens nécessaires dans les établissements moins bien dotés.

Au contraire, il a amplifié la mesure vexatoire en décidant de vérifier toutes les ventilations de service de l'académie alors que même Mme Philippe n'avait pas osé le faire.

Nous vous communiquons ci-joint le courrier envoyé par M. le Secrétaire Général du Rectorat le 26 octobre dernier aux chefs d'établissements de l'académie qui n'ont pas appliqué la directive Philippe. Vous constaterez vous-même toute l'absurdité d'un raisonnement qui consiste à retirer, officiellement, des heures aux enseignants pour les laisser intégralement à la libre disposition des chefs d'établissement, les autorisant, nous semble-t-il, à demi-mots, à les restituer officieusement aux professeurs lésés. Ce volant d'heures n'étant pas inscrit dans la ventilation de service, il ne peut être, lorsque les moyens de l'établissement le permettent et selon le bon vouloir du chef d'établissement, qu'un pis-aller temporaire et précaire et ne rétablit pas les enseignants dans leurs droits.

Nous vous serions reconnaissants, M. le Député, d'intervenir auprès de M. Pollet pour qu'il renonce à l'application de la directive Philippe et restitue les heures dues en rétablissant des ventilations de services conformes à la lecture habituelle des textes et au statut de fonctionnaire, qui suppose une égalité de traitement sur tout le territoire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos profonds sentiments républicains,

Les enseignants du lycée Blaise Pascal.